



DECLARATION DES PERFORMANCES

N° CPR-DoP-FR-091

1- Code d'identification unique du produit type : MW-EN14064-1-WS-MU1-S1

2- Identification du produit de construction conformément à l'article 11, § 4 du règlement n°305/2011 :

JETROCK 2-ROCKPRIME 2-ROCKAIR 2 (voir emballage produit)

3- Usage prévu du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : Isolation thermique des bâtiments (ThIB)

4- Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, § 5 du règlement n°305/2011 :

ROCKWOOL France SAS - 111, rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

5- Nom et adresse de contact du mandataire : Non applicable

6- Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'Annexe V du règlement n°305/2011 : AVCP système 1 pour la réaction au feu des produits et AVCP système 3 pour les autres caractéristiques

7- Cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

L'ACERMI (Organisme Notifié n° 1163) a réalisé une détermination du produit type sur la base d'essais de type ; une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ; une surveillance, évaluation et appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, selon système 1.

Il a délivré le certificat de constance des performances.

Le LNE (Organisme Notifié n°0071), a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon système 3.

Il a délivré les rapports d'essais correspondants.

8- Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : non applicable

FIRESAFE INSULATION

9- Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles		Performances	Spécifications techniques harmonisées
		JETROCK 2-ROCKPRIME 2 – ROCKAIR 2	
Caractéristiques Euroclasse de réaction au feu	Réaction au feu	A1	EN 14064-1 : 2010
Perméabilité à l'eau	Absorption d'eau	WS	
Emission de substances dangereuses pour l'environnement intérieur	Emission de substances dangereuses	(a)	
Résistance thermique	Conductivité thermique	$\lambda_D = 0,044 \text{ W/(m.K)}$	
	Épaisseur d'isolant	De 88 à 660 mm	
	Plage de résistance thermique après tassement	De R = 2,00 m ² .K/W à R = 15,00 m ² .K/W (e)	
Perméabilité à la vapeur d'eau	Transmission de la vapeur d'eau	MU1	
Combustion incandescente continue		(b)	
Durabilité de la réaction au feu avec le vieillissement/dégradation		(c)	
Durabilité de la résistance en compression avec le vieillissement/dégradation	Résistance thermique et conductivité thermique	(d)	
	Tassement	S1	

- (a) Une base de données informative sur les dispositions européennes et nationales concernant les substances réglementées peut être consultée sur le site EUROPA de la Construction (accessible à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/enterprise/construction/internal/dangsub/dangmain_en.htm)
- (b) Une méthode d'essai est en cours de développement et la norme sera modifiée lorsqu'elle sera disponible.
- (c) La performance au feu de la laine minérale ne se détériore pas avec le temps. Le classement Euroclasse du produit est lié à sa teneur en matières organiques, qui ne peut pas augmenter avec le temps.
- (d) La conductivité thermique des produits en laine minérale ne varie pas avec le temps, l'expérience a montré que la structure de fibreuse est stable et que les vides sont occupés par de l'air de l'atmosphère.
- (e) Voir emballage produit

10- Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Rafael RODRIGUEZ
Directeur Général ROCKWOOL France SAS

A Paris, le 14 Février 2018

